

Énoncé des qualifications

M. Hiroshi Fukuda répond parfaitement aux critères établis par le Cadre de référence pour l'établissement d'une Commission consultative : « Les membres de la Commission sont choisis parmi des personnes éminentes, intéressées et disposées à occuper cette fonction. Ils doivent jouir de la plus haute considération morale, ainsi que de compétences et d'une expérience reconnues en droit pénal ou international ».

Sa carrière de diplomate et de juge démontre l'étendue de ses connaissances et de son expérience en tant qu'expert en droit pénal et international. Depuis qu'il a rejoint le Ministère des affaires étrangères en 1960, il a développé une expertise en droit international tout au long de sa carrière de diplomate qui s'étend sur 35 ans, et au cours de laquelle il a exercé les fonctions de Ministre adjoint des affaires étrangères (1993-1995), Ambassadeur du Japon en Malaisie (1990-1993) et Directeur général du Bureau des traités (1989-1990). Après avoir quitté le Ministère, il a été nommé juge à la Cour suprême du Japon en 1995. En tant que juge hautement respecté, il a activement contribué à la réalisation de la justice grâce aux jugements qu'il a rendus au cours de son mandat de dix ans. Depuis qu'il a quitté ses fonctions de juge, M. Fukuda a consacré son temps à l'application de la règle de droit en tant qu'avocat au sein d'un cabinet de premier plan au Japon, le cabinet Nishimura et Asahi. Il fait également partie des membres de la Commission de conciliation du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

Sa grande expérience directe et ses larges connaissances du droit international et pénal, ainsi que ses nombreuses expériences de travail auprès de personnes provenant de différents milieux culturels dans des organismes internationaux, sont tout à fait indiquées dans le cadre des fonctions de la Commission consultative pour l'examen des candidatures aux fonctions de juge, dont l'objectif est de garantir la nomination des personnes les plus qualifiées au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Il a été largement reconnu en tant que personne de haute considération morale. Il occupe le poste de Directeur principal du Barreau japonais depuis 2009. En 2007, il a reçu le Grand Cordon de l'Ordre du Soleil levant.

* * *